

## COMITE DIRECTEUR DE LA CULTURE, DU PATRIMOINE ET DU PAYSAGE (CDCPP)

CDCPP (2012) 19

24 avril 2012

**lère Session Plénière**  
Strasbourg, 14 – 16 mai 2012

---

### **Système d'information et de suivi sur les politiques culturelles du Compendium**

---

#### DOCUMENT POUR DISCUSSION ET DECISION

Point 5.2.1 du projet d'ordre du jour

#### **Projet de décisions**

*Le Comité :*

- **prend acte** du rapport relatif à l'état du système d'information et de suivi sur les politiques culturelles du Compendium ;
- **prend note** des éléments nouveaux concernant le Compendium, dont le renforcement des fonctions multilingues, un appel concluant à manifestation d'intérêt auprès des experts du Compendium et le recours aux médias sociaux ;
- **note** le maintien du rôle du Conseil de l'Europe comme éditeur, aux côtés d'ERICarts, du système du Compendium européen et comme représentant exerçant une fonction consultative au sein d'un futur comité chargé de superviser le développement de la base de données internationale sur les politiques culturelles (World-CP) ;
- **appelle** les membres du CDCPP à assurer le maintien du système du Compendium européen à un niveau d'excellence au moyen de contributions volontaires, comme approuvé par le CDCULT en 2009 après avoir discuté plusieurs variantes de financement ;
- **remercie** l'Azerbaïdjan, Chypre, l'Estonie, la Finlande, la France, la Suisse et la Goldsmiths University de Londres pour leur soutien financier au projet en 2011 et la Croatie, la France, la Finlande et la Suisse pour leur soutien financier au projet en 2012.

## CONTEXTE

Le système d'information et de suivi sur les politiques culturelles du Compendium est un système d'information et de suivi en ligne sur les politiques, instruments, débats, tendances et bonnes pratiques dans le domaine de la culture en Europe. C'est un projet à long terme qui vise à inclure l'ensemble des 50 Etats membres coopérant dans le contexte de la Convention culturelle européenne. Il s'adresse à des responsables politiques, des praticiens de la culture, des chercheurs, des étudiants et des journalistes.

Ce projet transnational a été lancé par le Comité directeur de la culture du Conseil de l'Europe et sa gestion est effectuée conjointement avec l'Institut européen de recherche comparative sur la culture (ERICarts) depuis 1998. Il est mis en œuvre en partenariat avec une « communauté de pratique » regroupant des chercheurs indépendants dans le domaine des politiques culturelles, des ONG et des gouvernements nationaux.

A ce jour, 45 profils de pays sont disponibles, offrant des fonctions interactives et comparatives. Le Compendium européen est en cours d'extension et un système d'information mondial est actuellement élaboré sur son modèle (World-CP).

Le Compendium porte sur : le rôle des différents partenaires dans un système de gouvernance en pleine évolution, l'économie de la culture, les dispositions juridiques en matière culturelle, la gestion de la diversité culturelle et les bonnes pratiques concernant le dialogue interculturel, les programmes favorisant la créativité, l'évaluation de la participation à la vie culturelle et les dimensions sociales et éducatives des politiques culturelles. Plusieurs fonctions comme *les comparaisons, le suivi, la recherche, l'établissement de rapports et la présentation des bonnes pratiques* ajoutent de la valeur à la base de données.

## ETAT D'AVANCEMENT

### Nouvelle version du Compendium en ligne

La version 2011 du système d'information et de suivi sur les politiques culturelles du Compendium qui intègre toutes les récentes mises à jour, est à présent disponible en ligne à l'adresse <http://www.culturalpolicies.net>.

Les nouvelles fonctions et principales réalisations sont les suivantes :

- le renforcement des fonctions multilingues (une version française et allemande du Compendium) ;
- la mise en œuvre d'un mécanisme de contrôle renforcé de la qualité, comme la fonction invitant systématiquement l'utilisateur à donner des informations en retour et à commenter le(s) profil(s) visité(s) ;
- l'amélioration de la section sur les droits culturels et l'éthique ;
- le lancement réussi d'un premier appel à manifestation d'intérêt à l'intention des experts du Compendium dans le but de maintenir ou d'améliorer encore la qualité et la portée du Compendium et de se conformer aux pratiques européennes concernant la bonne gouvernance, la transparence et l'égalité des chances dans le recrutement d'experts ;
- la mise en place d'un forum de discussion pour la communauté de pratique du Compendium sur les médias sociaux, comme Facebook (voir aussi <http://www.facebook.com/pages/Compendium-of-cultural-policies-and-trends-in-Europe/173617236024674>)

- la présentation permanente de l'Index des Cités interculturelles grâce à des graphiques dynamiques sur le site internet du Compendium (le nombre de cités représentées dans l'Index a augmenté, passant de 13 à 37).

### **Point sur la mobilisation des ressources**

La stratégie de mobilisation des ressources destinée à assurer le maintien du système du Compendium européen à un niveau d'excellence au moyen de contributions volontaires, conformément à la politique de mobilisation des ressources approuvée par le CDCULT en 2009, a continué de porter ses fruits en 2011. Des contributions volontaires d'un montant de 56 600 euros ont été versées.

- L'Azerbaïdjan, Chypre, l'Estonie, la Finlande, la France, la Suisse et la Goldsmiths University de Londres ont soutenu financièrement le projet en 2011 ;
- La Suisse, la Croatie et la Finlande ont annoncé qu'elles soutiendraient le projet en 2012.

### **Nouveaux horizons internationaux : World-CP**

En 2010, la Fédération internationale des Conseils des arts et des Agences culturelles (FICAAC) a étudié avec les fondateurs et les éditeurs du Compendium la possibilité d'élaborer une version internationale du projet européen que pourraient utiliser les responsables de l'élaboration des politiques, les chercheurs, les acteurs concernés et la société civile au niveau mondial. La base de données internationale sera une base centralisée, en ligne et régulièrement mise à jour de profils de politiques culturelles nationales et de sous-systèmes régionaux qui pourra, en outre, suivre et analyser les tendances mondiales concernant certains aspects essentiels des politiques culturelles. Elle présentera un intérêt particulier au regard de l'article 19 de la Convention de l'Unesco sur la diversité en offrant un mécanisme utile pour soutenir le partage d'informations sur les politiques en faveur de la diversité culturelle et le renforcement des capacités à cette fin.

Aux côtés d'ERICarts, le Conseil de l'Europe continuera de jouer son rôle d'éditeur du système européen. En tant que représentants européens, les deux organismes exerceront également des fonctions de conseil au sein d'un comité directeur international sur des questions méthodologiques relatives au nouveau projet international. Ce comité directeur réunira des représentants de partenaires intergouvernementaux régionaux chargés d'orienter le projet international.

- Ce nouveau projet international a été lancé au Sommet mondial sur les arts et la culture qui s'est tenu à Melbourne, du 3 au 6 octobre 2011. [[www.artsummit.org](http://www.artsummit.org)]

## **NOUVELLES ETAPES**

### **Programme d'activités en 2012**

En 2012, les éditeurs du Compendium ont l'intention de prendre les mesures ci-après :

- la création d'un nouvel espace thématique relatif à la participation culturelle, reflétant les travaux en cours de la communauté du Compendium pour l'élaboration d'une batterie d'indicateurs sur le thème de la participation et de l'accès à la culture ;
- le développement des éléments de suivi concernant les graphiques dynamiques de l'Index des Cités interculturelles ;

- la formation de nouveaux groupes d'experts du Compendium (sur la participation culturelle, les droits culturels, le dialogue interculturel et la diversité culturelle, par exemple) qui devraient se pencher sur le renforcement de la contribution du système du Compendium aux valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe, élaborer la grille des profils de politiques culturelles nationales et s'attacher, en tant qu'équipes spéciales, à la réalisation de petites études ou activités de recherche.

### **Rencontres 2011 et 2012 des auteurs du Compendium**

- Le 8 juin 2011, les auteurs du Compendium se sont réunis à Gand (Belgique) en partenariat avec le réseau AMATEO et un certain nombre d'institutions scientifiques. La réunion comportait un forum ouvert et un atelier de recherche sur la participation culturelle active en Europe.
- La 11<sup>e</sup> rencontre des auteurs du Compendium aura lieu dans le cadre d'une « Conférence scientifique sur la participation à la culture » qu'accueilleront à Helsinki, du 28 au 30 juin 2012, le ministère finlandais de l'Éducation et de la Culture, le Parlement finlandais et la municipalité d'Helsinki. Cette conférence sera organisée en liaison avec une réunion de la FICAAC Europe et la manifestation 2012 de l'Initiative *CultureWatchEurope (CWE)* du Conseil de l'Europe, associant des membres de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE).

Le but est d'encourager les échanges et les initiatives conjointes entre la FICAAC, le Compendium, l'Initiative CWE et la commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias de l'APCE, de développer les liens existants et de créer de la valeur ajoutée grâce aux synergies renforcées, dans le cadre de l'intérêt commun pour les politiques culturelles.

Ce thème manifeste de la *participation à la culture* a pour origine un projet de rapport récent de l'APCE sur *le droit de chacun de participer à la vie culturelle* et fait parfaitement écho aux travaux menés lors des réunions 2010 et 2011 des auteurs du Compendium ainsi qu'aux activités et conférences de l'Initiative CWE de 2009 à 2011<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Une cartographie des questions relatives aux droits culturels, dont le recensement de la jurisprudence récente de la CEDH, entreprise par la direction de la gouvernance démocratique, de la culture et de la diversité en 2010, représente une contribution supplémentaire aux activités envisagées en 2012.

## Annexe 1

### Versement de contributions volontaires

Actuellement le Compendium est financé par :

- le budget ordinaire du Conseil de l'Europe ;
- des contributions volontaires d'Etats membres au budget du projet du Conseil de l'Europe ;
- les subventions obtenues par la Fondation ERICarts pour compenser les coûts de coordination du projet et la création de nouveaux contenus ; et l'aide pour la rencontre annuelle des auteurs.

### Comment verser une contribution volontaire en faveur du projet :

Les contributions des Etats membres au projet peuvent être versées sur le compte en banque du Compendium dont voici les coordonnées :

Nom de la banque : SOCIETE GENERALE STRASBOURG  
Code IBAN: Fr 76 30003 02360 001500 1718672  
Code SWIFT : SOGEFRPP  
Titulaire du compte : Conseil de l'Europe – Secrétariat Général

Référence du projet du Conseil de l'Europe : 2012/DG4/VC/2667

Ligne budgétaire : 0185 40300 8025 0000299 « la gouvernance démocratique par les politiques culturelles (Compendium) ».